

Département
de
VAUCLUSE

SYNDICAT des EAUX
DURANCE-VENTOUX
Siège : 29, Chemin du Pont – Les Iscles – CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

BUREAU SYNDICAL

Nombre de membres en exercice : 7

Séance du 05 février 2025

Nombre de membres présents : 6

L'an deux mil vingt-cinq et le cinq février à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET, Président.

Ont pris part à la délibération : 6

Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Présents

F. PESCHIER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON), J. DAUMAS et L. MILLE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON), C. ROYER (LE THOR), D. SERRE (L'ISLE-SUR-LA-SORGUE)

Date de la convocation
30/01/2025

Excusé

F. BOREL (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE)

Date d'affichage
30/01/2025

Pouvoir

Objet de la délibération n° 01-2025
Approbation du procès-verbal de la séance du 03 décembre 2024

Monsieur Denis SERRE a été nommé secrétaire

Délibération n° 1

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Bureau le procès-verbal de la séance du 03 décembre 2024 et demande aux délégués s'ils ont des observations à formuler.

LE BUREAU

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 03 décembre 2024.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations

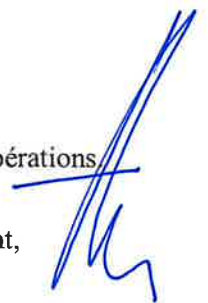
Le Secrétaire de séance,

Denis SERRE.



Le Président,

Gérard DAUDET.



Département
de
VAUCLUSE

SYNDICAT des EAUX
DURANCE-VENTOUX

Siège : 29, Chemin du Pont – Les Iscles – CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

BUREAU SYNDICAL

Séance du 05 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le cinq février à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Gérard DAUDET, Président**.

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 6

Ont pris part à la délibération : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

30/01/2025

Date d'affichage

30/01/2025

Objet de la délibération n° 02-2025

Ecrêtements professionnels

Présents

F. PESCHIER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON), J. DAUMAS et L. MILLE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON), C. ROYER (LE THOR), D. SERRE (L'ISLE-SUR-LA-SORGUE)

Excusé

F. BOREL (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE)

Pouvoir

Monsieur Denis SERRE a été nommé secrétaire

Délibération n° 2

LE BUREAU

VU la délibération du Comité syndical n° 27-2020 en date du 8 septembre 2020 ;

OUI l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE les écrêtements professionnels suivant :

SAS COUSTELLET DISTRIBUTION (SUPER U)	MAUBEC	853 m ³
SARL MAS DES IRIS	ROUSSILLON	21 m ³

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance,

Denis SERRE.



Le Président,

Gérard DAUDET.

